

Guide d'accompagnement du candidat VAE

Pour vos démarches de
Valorisation des Acquis de l'Expérience
à l'université



Vous avez décidé d'entamer une démarche de **Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)** pour accéder à une formation universitaire ou pour obtenir des dispenses de parties de programmes.

La procédure de valorisation des acquis de l'expérience est spécifique à chaque faculté qui l'organise selon ses propres modalités (dossier, délai de dépôt, évaluation et critères d'admission, jury, programmes d'études, ...). Avant même d'entamer la constitution de votre dossier, il est indispensable de prendre connaissance de ces spécificités en consultant le relais-VAE de la faculté qui vous concerne. De même, chaque étudiant présente une situation unique et différente des autres. Il est donc également essentiel de bien vérifier si toutes les conditions d'inscriptions à l'université sont respectées au-delà d'une admission par VAE.

Ce guide vous est proposé en guise d'outil d'accompagnement. Il n'est en rien un passage obligé. Il se veut simplement une aide si vous éprouvez des difficultés dans votre démarche de valorisation des acquis de l'expérience. Les informations qu'il contient sont de nature pratique. Ainsi, vous y trouverez des informations générales sur le contexte de la VAE; des informations en lien avec les dispositifs spécifiques de la VAE au sein des facultés (liens utiles quant aux programmes d'études, aux personne(s) de contact, à la procédure VAE) ainsi qu'une démarche destinée à vous aider à identifier les acquis de votre expérience (professionnelle et personnelle) que vous pouvez valoriser dans le cadre de votre projet.

Informations générales	p. 3
La VAE en facultés	p. 6
Votre projet de reprise d'études	p. 7
Organisation pratique autour de votre projet	p. 8
Le dossier d'admission VAE et l'évaluation	p. 9
Votre inscription	p. 13

1. Informations générales

Il est important, avant d'entamer la procédure d'admission, de vous assurer que votre projet corresponde bien à une VAE et non à d'autres procédures existantes pour des adultes en reprise d'études.

Valoriser les acquis de votre expérience : de quoi s'agit-il ?

La Valorisation des Acquis de l'Expérience à l'université désigne deux procédures :

Une **procédure d'admission** aux études universitaires. Elle concerne tous les cycles d'études universitaires y compris les études de formation continue (**= VAE Admission**)

Une **procédure d'octroi de dispenses** de parties de programmes d'études (**= VAE Dispense**).

La VAE Admission permet à toute personne pouvant justifier d'une expérience personnelle et/ou

professionnelle, d'au moins cinq ans, de demander l'admission aux études alors qu'elle ne possède pas les titres d'accès requis.

Les années d'études supérieures réussies peuvent être valorisées à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser deux ans.

Ainsi, lors de la demande d'admission d'un candidat, le jury peut valoriser :

- cinq années d'expérience professionnelle et/ou professionnelle ;
- **dont** deux années maximum d'études supérieures réussies.

La **VAE dispense** permet à toute personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle et/ou personnelle de solliciter la dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignement du programme d'études de la formation à laquelle elle s'inscrit.

Ainsi, au terme de la procédure d'évaluation, le jury détermine les dispenses éventuelles.

La **VAE Admission** et la **VAE Dispense** peuvent être simultanées.

Les procédures VAE concernent **tous les cycles d'études** (bachelier, master, master de spécialisation) **y compris la formation continue.**



Ce n'est donc pas :

- [une admission via passerelle](#) qui concerne notamment les étudiants titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur délivré par une haute école, une école supérieure des Arts ou un établissement d'enseignement de promotion sociale, désireux de s'inscrire à des études de master. Ceux-ci peuvent, en fonction du diplôme obtenu, accéder de plein droit à certains masters

universitaires moyennant le cas échéant, l'ajout d'enseignements supplémentaires.

- **une validation des acquis de l'expérience**, notamment active en France qui permet l'obtention d'un diplôme ou certification sans passer par un programme d'études universitaires mais plutôt par une série d'épreuves.

Quels sont les acteurs impliqués dans la VAE ?

Au cours de votre parcours d'information, d'orientation et de demande d'admission, différents intervenants sont actifs dans la mise en œuvre de la procédure VAE.

Les **conseillers d'orientation** : au sein du [Service Info études](#), des conseillers vous accueillent pour vous aider à vous orienter vers la formation la plus adéquate et vous renseigner les personnes de contact au sein des facultés.

Les **relais VAE** : au sein des facultés, des personnes de contact, nommées « relais VAE » peuvent vous renseigner sur le programme de la formation visée et sur la procédure VAE spécifique à cette formation ainsi que vous accompagner dans les différentes étapes de la procédure VAE définie au sein de la faculté.

Le **jury d'admission VAE** : composé au minimum de 3 personnes, ce jury est l'instance qui va analyser votre dossier d'admission VAE et organiser, éventuellement selon les facultés, une évaluation. Le jury va ainsi analyser votre parcours (expériences, formations,...), vos compétences en lien avec les prérequis nécessaires à la réussite de la formation choisie.

Le **Service des inscriptions** : une fois votre dossier admis, vous devez entreprendre les formalités d'inscription auprès du service des inscriptions de l'UNamur. Dans le cadre de cette procédure, vous serez amené à fournir des documents dont certains font sans doute déjà partie de votre dossier d'admission. Ceci est indispensable à des fins de vérifications administratives ultérieures.

2. La VAE en facultés

D'une faculté à l'autre, il y a des spécificités particulières quant au dépôt du dossier, à la formule d'admission, aux modalités pratiques et quant à la personne de contact. Avant de commencer une quelconque démarche d'admission, il est très important de prendre contact avec le relais VAE facultaire. Il est là pour :

- Etre à l'écoute de votre projet,
- Vous informer sur le dispositif et la procédure d'admission par VAE et sur le cadre légal de l'admission personnalisée par VAE, ...

Il vous accompagne tout au long de la procédure d'admission et vous informe sur les étapes à parcourir, sur la constitution de votre dossier d'admission VAE et l'éventuelle évaluation.

Faculté des Sciences

[André Hardy](#)

Sauf pour les formations en sciences biologiques: [Carine Michiels](#)

Faculté de Médecine

[Caroline Canon](#)

Sauf pour les formations en sciences biomédicales : [Jean-Pierre Gillet](#)

Faculté d'Informatique

[Catherine Bernard](#)

Faculté de Droit

[Robert Queck](#)



Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion

[Pierrette Noël](#) (Formations en Sciences économiques-cours du jour)

[Florence Art](#) (Formations en Sciences de gestion-cours du jour)

[Florence Art](#) (Formations Sciences économiques et de gestion-cours du soir)

Faculté de Philosophie et Lettres

[David Vrydaghs](#)

3. Votre projet de reprise d'études

Clarifier les objectifs et les raisons pour lesquels vous désirez reprendre des études est une étape préalable à toute demande d'admission. Pour vous aider, voici quelques questions qui pourront nourrir votre réflexion à ce sujet :

- Quelles sont les raisons qui sont à l'origine de votre projet de reprise d'études ? Quelles sont vos attentes ?
- Quelles sont les raisons qui justifient le choix de la formation concernée par votre reprise d'études ?
- Quelle plus-value ces études peuvent vous apporter sur le(s) plan(s) professionnel et/ou personnel ?

4. Organisation pratique autour de votre projet

Reprendre des études universitaires nécessite d'être conscient des implications que cela représente (charge horaire, charge de travail à domicile, charge financière, ...). Avant la constitution de votre dossier, mener une réflexion sur la faisabilité de votre projet en termes organisationnels est une étape importante pour mettre en place les aménagements nécessaires à l'ajustement de votre projet de reprise d'études à votre vie professionnelle/familiale. Il s'agit d'une réflexion personnelle qui n'entrera pas en ligne de compte dans l'évaluation et la décision du jury.

Pour vous aider à évaluer la faisabilité de votre projet, le [simulateur de temps](#) peut être un outil intéressant pour vous donner des indications quant à la manière dont vous organiserez votre emploi du temps et à la façon la plus adéquate de l'adapter à votre situation. Etant un outil général, ce simulateur de temps ne tient pas compte des particularités éventuelles d'un programme (périodes de « blocus » par exemple) et surtout des particularités individuelles en termes de rythme d'apprentissage et de travail.

Nous vous proposons, à titre indicatif, une série de questions issues de témoignages d'adultes en reprise d'études qui leur ont permis d'envisager leur parcours de formation sereinement. Nous vous conseillons vivement, à titre personnel, d'y apporter des éléments de réponses, d'en débattre avec vos proches ou éventuellement avec d'autres adultes en cours de formation.

- Vos proches sont-ils prêts à vous soutenir dans votre projet ?

- L'année académique est ponctuée de moments d'études intensifs, durant les vacances de Noël, les vacances de Pâques et avant les examens de juin (éventuellement vacances d'été). L'organisation familiale devra-t-elle être adaptée pendant ces périodes ?
- Quelles sont les contraintes en termes de déplacements entre votre domicile et votre lieu de formation ? Quelles sont éventuellement les possibilités de logement ?
- Est-il utile d'en discuter avec votre employeur ? Peut-il constituer un soutien dans la réalisation de votre projet ?
- Etes-vous prêt à mettre entre parenthèses, si nécessaire, certaines de vos activités de loisirs pour libérer du temps pour vos études ?



5. Le dossier d'admission VAE et l'évaluation

Le dossier d'admission VAE

Le dossier d'admission VAE constitue une pièce très importante de votre candidature. C'est en grande partie sur base de celui-ci que le jury va pouvoir évaluer la recevabilité de votre demande. Il importe donc de **donner aux informations** qui seront exploitées par le jury d'admission une **visibilité maximale** et de **veiller à ce que ce dossier soit le plus clair possible**. Pour cela, nous vous rappelons que chaque faculté présente ses spécificités et son propre dossier d'admission VAE. Chaque dossier étant différent, les étapes mentionnées ci-dessous le sont à titre indicatif. Elles aident à exprimer clairement votre

expérience, ce qui est demandé dans chaque dossier même si la manière de la formaliser diffère. Il est donc fondamental de prendre contact avec le relais VAE de votre faculté afin de connaître toute information particulière concernant votre dossier d'admission VAE (formulaire-type, délai de dépôt,...) avant de le constituer.

Dans le dossier d'admission VAE, il vous est demandé de justifier au minimum 5 années d'expériences et de montrer en quoi les acquis issus de vos expériences sont en lien avec les prérequis de la formation ciblée.

Pour ce faire, nous vous proposons une démarche de travail en 4 étapes :

Etape 1 : dresser l'inventaire des expériences professionnelles et personnelles représentatives de votre parcours

Il s'agit d'identifier les différentes études, formations, auto-formations, expériences professionnelles et personnelles que vous avez réalisées et qui pourraient être en lien avec la formation visée. Commencez éventuellement par les expériences les plus récentes et/ou les plus marquantes.

Pour chacune des expériences, listez les différentes activités réalisées.

Etape 2 : identifier les acquis de votre expérience

Il s'agit de dégager les savoirs (connaissances théoriques) et les compétences (aptitudes, capacités) que vous avez acquis au cours de vos différentes expériences.

Pour chaque activité énoncée à l'étape 1, posez-vous les questions suivantes :

Exemple de tâche : coordonner les formations

- Que dois-je connaître pour la réaliser (listez les connaissances utiles à la réalisation de la tâche) ?

Exemple de connaissances : contenu des profils de fonctions

- Que dois-je savoir faire pour la réaliser (listez les savoir-faire et savoir-être utiles à la réalisation de la tâche) ?

Exemple de savoir-faire /savoir-être: organiser un programme de cours ; oser parler en public

Etape 3 : s'informer sur les acquis et compétences attendus à l'entrée aux études et sur les spécificités de la formation choisie

Cela consiste à mieux connaître les acquis nécessaires pour suivre des études universitaires et en particulier la formation choisie. Deux types d'acquis sont à apprécier : **les acquis disciplinaires** et **les acquis transversaux**.

Cette étape nécessite une consultation du programme de cours (savoirs, objectifs, compétences) et une connaissance des prérequis nécessaires à l'entrée dans la formation visée. Par exemple, par prérequis d'un master, nous entendons les compétences développées et les connaissances disciplinaires acquises dans les trois années d'un premier cycle universitaire (BACHELIER) s'il y en a un.

Selon les formations et les facultés, les prérequis attendus peuvent être sensiblement différents. Il est donc important de vous en informer auprès du relais VAE.

★ Glossaire ★

• **Acquis disciplinaires** :

connaissances, savoir-faire, compétences spécifiques à une discipline, à un domaine précis.

• **Acquis transversaux** :

opérations mentales, savoir-faire, savoir-être communs à plusieurs disciplines, à plusieurs domaines (analyser, synthétiser, rechercher une information, communication écrite et orale,...)



Etape 4 : mettre en lien les acquis de vos expériences et les prérequis de la formation ciblée

Expliquez en quoi vous estimez que vos acquis peuvent être mobilisés pour l'entrée dans la formation et seront utiles pour suivre des études universitaires.

Ces 4 étapes ne vont pas nécessairement se suivre de manière linéaire. Au contraire, il y aura probablement des allers-retours et des interactions entre celles-ci pour approfondir l'un ou l'autre élément.

Dans le dossier d'admission VAE, il vous est également demandé de décrire en une page vos motivations à reprendre des études universitaires. Utilisez les éléments que vous avez apportés à la partie 3 de ce guide sur la thématique « Votre projet de reprise d'étude » pour compléter cette partie sur la motivation. Voici encore quelques questions qui pourront éventuellement vous aider dans votre rédaction :

- Que puis-je mobiliser comme acquis développés dans le cadre de mon expérience professionnelle en lien avec la formation que je me propose de suivre ?
- Grâce à mon expérience, quelles sont les richesses à partager au sein des cours ?

L'évaluation par le Jury VAE

Selon les facultés, le jury VAE peut décider ou non d'organiser une évaluation en complément du dossier, que ce soit de façon systématique ou au cas par cas. Celle-ci peut être écrite et/ou orale :

Exemple d'épreuves écrites

Une synthèse d'un texte, une analyse critique sur base de lectures scientifiques, des questions de compréhension suite à des lectures, une vérification des connaissances en lien avec la discipline de la formation, des mises en situations, des travaux écrits sur un thème, un portfolio de réalisations,

Exemple d'épreuves orales

Un entretien pour approfondir des éléments du dossier, une présentation du portfolio, vérification des connaissances théoriques, une discussion autour de l'expérience mentionnée dans le dossier ou de votre motivation à reprendre des études, ...

6. Votre inscription

Lorsque le jury VAE a remis un avis favorable sur votre demande d'admission, il vous reste à prendre contact avec le [Service des inscriptions](#) de l'UNamur afin d'entreprendre les formalités d'inscription à la formation choisie.